

P3E - SVET
Service de la vie des écoles
et des établissements

Dossier suivi par :
Isabelle RABBÉ
Chef de service
Tél : 02 43 59 92 51
Mél : ce.svet53@ac-nantes.fr

Laval, le 2 mars 2023

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Mayenne

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
de CM2
des écoles privées de la Mayenne

Madame, Monsieur,

Votre enfant arrive au terme de sa scolarité élémentaire. Vous souhaitez peut-être qu'il poursuive sa scolarité dans un collège public de la Mayenne.

Vous trouverez ci-dessous les éléments vous permettant de solliciter une affectation en 6^{ème} dans un établissement public.

Je vous rappelle que tout élève arrivant en 6^{ème} a droit à une place dans le collège public de son secteur. C'est **l'adresse de votre domicile au 1^{er} septembre 2023** qui le détermine.

Toutefois, vous avez aussi la possibilité de solliciter une affectation dans un autre collège public en formulant une demande de dérogation dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, conformément à l'article D.211-11 du code de l'éducation.

Si vous souhaitez obtenir **une affectation dans un collège public**, vous devrez remettre **au collège souhaité pour le 12 mai 2023 au plus tard** les deux volets d'une fiche de liaison qui vous sera fournie par votre école ou le collège désiré :

- **Fiche liaison Volet 1** : il permet d'actualiser votre adresse au 1^{er} septembre 2023 et par conséquent le collège de secteur dont dépend votre enfant.
- **Fiche liaison Volet 2** : Il permet de formuler vos vœux d'affectation (collège de secteur, demande de dérogation, demande de parcours particulier)

Le volet 2 de la fiche de liaison vous permet d'exprimer les souhaits de formation pour votre enfant.

Renseigner la case D en indiquant la formation désirée :

- 6^{ème} (y compris pour les sections sportives)
- 6^{ème} bilangue anglais/allemand
- 6^{ème} Danse : classe à horaires aménagés danse (6^{ème} CHAD) au collège Pierre Dubois de Laval
- 6^{ème} Musique : classe à horaires aménagés musique (6^{ème} CHAM) aux collèges Jacques Monod de Laval et Francis Lallart de Gorron
- 6^{ème} Théâtre : classe à horaires aménagés théâtre (6^{ème} CHAT) au collège Alain Gerbault de Laval

MOTIFS DEROGATOIRES

La demande d'affectation dans un collège hors secteur scolaire est conditionnée par l'admission en 6ème et accordée par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Mayenne, en fonction de la capacité d'accueil du collège sollicité conformément à l'article D.211-11 du code de l'éducation.

Votre demande de dérogation sera formulée dans le cadre F du volet 2 de la fiche de liaison.

Vous pourrez, le cas échéant, invoquer plusieurs motifs de dérogation. Vous veillerez à respecter les dates imposées par le calendrier de la procédure et à fournir toutes les pièces justificatives sans lesquelles votre demande ne pourrait être étudiée.

En application de la note ministérielle du 19 avril 2013 relative à la carte scolaire du second degré, l'ordre des critères de priorité pour le traitement des demandes de dérogations est le suivant :

Rang	CRITERES	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
1	Elèves en situation de handicap (hors SEGPA)	Copie de la notification MDPH
2	Elèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat du médecin traitant ou avis du médecin scolaire
3	Elèves boursiers sur critères sociaux	Copie avis d'imposition 2022 de la famille
4	Elèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité à la rentrée scolaire 2023 hors niveau 3 ^{ème}	Copie du ou des certificats de scolarité des frères et sœurs de l'année scolaire 2022-2023 (hors classe de 3 ^o)
5	Elèves dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité	Courrier explicatif + copie justificatif de domicile
6	Elèves souhaitant suivre un parcours scolaire particulier (sections sportives scolaires, classes CHAD, CHAM, CHAT, bilangue si elle n'est pas dispensée dans le collège de secteur)	NEANT (vœu soumis à la réussite des tests)
7	Convenances personnelles	Courrier explicatif

La décision d'affectation du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de la Mayenne sera notifiée aux familles par le principal du collège où votre enfant est affecté à partir du 21 juin 2023.

Vous exprimant tous mes vœux de réussite dans la poursuite du parcours scolaire de votre enfant, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma meilleure considération.



Denis WALECKX

Carte des parcours scolaires particuliers au verso

Vous trouverez la liste complète des formations et enseignements facultatifs proposés dans les collèges publics de la Mayenne en vous connectant au site de la DSDEN de la Mayenne (www.dsden53.ac-nantes.fr), rubrique « Scolarité et vie de l'élève », « Formation et affectation dans un collège ou un lycée de la Mayenne », « Affectation en collège »

**CARTE DES PARCOURS SCOLAIRES PARTICULIERS
DES COLLEGES PUBLICS DE LA MAYENNE - RENTREE 2023**

	Classe bilangue ANGLAIS-ALLEMAND	Classes à Horaires Aménagés Recrutement spécifique (CHAD - CHAM - CHAT)	Sections sportives scolaires Recrutement spécifique
AMBRIERES Léo Ferré			
ANDOUILLE Les 7 Fontaines	oui		
BAIS Jean-Louis Bernard			
CHÂTEAU-GONTIER J. Rostand	oui		
CHÂTEAU-GONTIER Paul Emile Victor	oui		Football
COSSE LE VIVIEN L'Oriette			
CRAON Volney			
ERNEE René Cassin	oui		
ÉVRON Paul Langevin	oui		
GORRON Francis Lallart		Musique	
GREZ EN BOUERE Le grand champ	oui		
LANDIVY Louis Launay	oui		
LASSAY Victor Hugo	oui		
LAVAL Pierre Dubois	oui	Danse	
LAVAL Alain Gerbault	oui	Théâtre	
LAVAL Emmanuel de Martonne	oui		Cyclisme Tennis de table
LAVAL Jacques Monod		Musique	Gym artistique Gym rythmique Volley-ball
LAVAL Fernand Puech			Futsal Kayak
LAVAL Jules Renard	oui		Athlétisme Basket-ball Football
MAYENNE Jules Ferry	oui		Escalade Football
MAYENNE Sévigné	oui		Judo
MESLAY DU MAINE Maurice Genevoix	oui		
MONTSÛRS Béatrix de Gâvre	oui		
PORT-BRILLET Misedon	oui		
PRE EN PAIL Les Avaloires	oui		
RENAZÉ Alfred Jarry			
VILLAINES LA JUHEL Les Garettes			